

LE CAPITAL INVESTISSEMENT

I. Qu'est-ce que c'est ?

Le capital investissement est un mode de financement des entreprises. Il consiste pour un investisseur à prendre une participation dans le capital d'une société non cotée en bourse : l'investisseur va acheter une partie des titres de propriété de cette société (des actions) qui, en échange, va recevoir des liquidités qui vont lui permettre de se financer.

Dans ce mode de financement, l'investisseur peut lui-même réaliser l'investissement. Il peut aussi passer par l'intermédiaire d'une structure de capital investissement qui va utiliser les fonds qu'elle a collectés auprès d'agents économiques (groupes industriels, compagnies d'assurance, particuliers, fonds de fonds ...) ayant des liquidités à placer.

II. Pourquoi ?

Pour les agents économiques souscripteurs, il s'agit de placer des liquidités et obtenir de ce placement une rémunération supérieure à un placement sans risque (obligations d'Etat). Leur rémunération va se composer, pendant la durée du placement, des dividendes reçus des sociétés dans lesquelles l'investissement a été réalisé et, à l'issue du placement, de la plus-value réalisée lors de la revente des titres.

Pour la société qui accepte de vendre une partie de ses droits de propriété, le capital investissement lui permet de se financer à différents moments de sa vie :

- au moment de sa création (capital-innovation)

Les liquidités reçues vont lui permettre de développer son produit, son service et de le commercialiser.

- lors de son développement (capital-développement)

Les liquidités reçues seront utilisées pour acheter de nouvelles machines et ainsi augmenter la capacité de production de la société, développer de nouveaux produits, créer de nouveaux points de vente.

- lors de son rachat (capital-transmission ou LBO)

Si la société fait l'objet d'un rachat, le capital investissement peut être utilisé par les acquéreurs pour financer cette acquisition.

III. Quelles données chiffrées pour la France ?

Principaux souscripteurs en France en 2016 : compagnies d'assurances et mutuelles (21%), fonds de fonds (19%), personnes physiques (15%).

Montant levé en France en 2016 : 14,7 milliards d'€ (montant record). En Europe, la France se place en deuxième position derrière le Royaume-Uni.

Destination des fonds levés en 2016 : capital-transmission (64%), capital-développement (25%) et capital-innovation (11%). Au premier semestre 2017, forte progression du capital-développement et du capital-innovation.